



# MAIRIE de FRUGES

BP 35 - 62310 - ☎ 03 21 04 40 76 - Fax 03 21 47 30 07  
www.ville-fruges.fr

Affiché le 10 Janvier 2020  
DÉPARTEMENT du  
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT de  
MONTREUIL-SUR-MER

## ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION Des Stades Michel Engrand et Jean-Marc BIGOT

-----

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi du 2 mars 1982 aux droits et libertés des Communes, des  
Départements et des Régions,  
Vu la Loi du 7 janvier 1993 relative à la répartition des compétences entre  
les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu les pluies de ces derniers jours sur la région de Fruges,  
Considérant qu'il serait dommageable pour les stades et risqué pour la  
sécurité des joueurs et arbitres, de pratiquer le foot sur le Stade Michel Engrand et Stade  
Jean-Marc BIGOT, du vendredi 10 janvier au vendredi 17 janvier 2020 inclus.

### ARRETE :

#### Article 1er :

Le Stade Michel Engrand et Stade Jean-Marc BIGOT seront interdits à toute  
pratique sportive **du vendredi 10 janvier au vendredi 17 janvier 2020** inclus.

#### Article 2 :

Le Président de l'Association Sportive Frugeoise et Responsables Régionaux  
de la Fédération de Football sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du  
présent arrêté.

Fait à Fruges, le 10 janvier 2020



*Pa/* Le Maire  
**Jean-Marie LUBRET**